

Département de HAUTE-SAVOIE
 Arrondissement de BONNEVILLE
 Canton de CHAMONIX
 Commune de
 VALLORCINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
votants	8
procuration	0

L'an deux mil ving-deux le Jeudi 10 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de

Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 3 novembre 2022

<u>Objet</u>
N° 22/05/02
CONVENTION TERRITORIALES GLOBALE *

Présents Monsieur Jean-François DESHAYES , Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET,

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Madame Audrey Penin 2eme adjointe, rappelle aux membres du conseil municipal les enjeux de la Convention Territoriale Globale (CTG).

La Convention Territoriale Globale (CTG) initiée par la CAF (caisse d'allocations familiales) est une démarche qui vise à définir un cadre politique de développement des territoires tout en renforçant l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle vient ainsi remplacer les anciens Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

Dès le début de l'année 2022 la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a engagé l'élaboration du CTG afin de pouvoir la signer en fin d'année et éviter toute interruption de financement des différents services et prestations proposées aux habitants.

Les deux étapes obligatoires sont : un diagnostic partagé avec des préconisations d'actions. Les préconisations ont été réalisées par le Comité technique composé d'élus de chaque commune, du cabinet Adelia chargé du diagnostic, d'une représentante de la CAF. Ce dernier est piloté par le vice-président de la commission cohésion sociale

communautaire et la coordinatrice du projet.

Trois réunions de travail de juin à septembre ont permis de présenter le diagnostic et définir des préconisations d'actions. Aujourd'hui, le document définitif est proposé pour signature au quatre communes ainsi qu'à la communauté de communes de la vallée de Chamonix et la CAF.

La CAF s'engage à mobiliser le même montant de crédits inscrit dans les CEJ pour chaque commune, La CAF devrait participer au financement des actions nouvelles définies dans les préconisations.

Considérant le travail de concertation réalisé par le comité technique du CTG, les maires de la CCVCMB réunis en bureau le vendredi 14 octobre 2022 ont pris connaissance et validés les préconisations. Cette 1^{er} année 2023 devrait permettre au COPIL de définir des actions concrètes à mettre en place.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents ;

- **APPROUVER** la convention Territoriale Globale proposée ainsi que son annexe 1
« Le diagnostic social » et les préconisations ».
- **AUTORISER** Mr ou Mme le Maire à signer, appliquer et exécuter ladite convention.
- **AUTORISER** Mr ou Mme le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
à Monsieur le Trésorier de SALLANCHES

Délibération exécutoire le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affichage en mairie de Vallorcine du

La secrétaire de séance,

Au

Le Maire

Pour copie conforme

